



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Région : \_\_\_\_\_  
Établissement : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
N° d'identification : \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**LIVRET SCOLAIRE  
OU  
DE FORMATION**  
pour l'examen du  
**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**

*Décret n° 2009-145 du 10 février 2009*

Spécialité : \_\_\_\_\_  
Option : \_\_\_\_\_  
Session : \_\_\_\_\_

« Au regard du Code de l'Éducation, dans ses articles D. 337-85, D. 337-36 et D. 337-16, tout établissement public ou privé préparant au Baccalauréat professionnel doit établir un livret scolaire ou de formation pour chaque candidat afin que nul ne puisse être ajourné sans que le jury n'ait examiné celui-ci lors de la délibération. »

## I – CONTENU DU LIVRET

Outre des renseignements généraux relatifs à l'établissement et à l'identité du candidat (couverture), le livret comporte sept rubriques :

### Page 1

1. La situation du candidat à l'entrée en formation.
2. Les modalités de préparation du Baccalauréat professionnel.
3. Les modalités de passage des épreuves.
4. Le redoublement éventuel.

Pour chacune de ces rubriques, les cases correspondantes seront cochées.

### Pages 2 et 3

5. Bilan de la formation.

Il s'agit de présenter un document synthétique, dressant le bilan du cycle terminal de formation du candidat au Baccalauréat professionnel dans son cursus de 3 ans. La présentation est réalisée par capacité et par épreuve, en cohérence avec le référentiel de certification de la spécialité du Baccalauréat professionnel.

Pour chacune des capacités vérifiées par les épreuves listées, la (ou les) note(s) obtenue(s) au(x) contrôle(s) certificatif(s) en cours de formation sont reportées.

Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ponctuelles terminales, les notes obtenues aux contrôles formatifs permettant de vérifier l'atteinte de la (des) capacité(s) sont reportées.

Toutes les notes sont exprimées en points entiers.

En complément des notes, des appréciations synthétiques concernant les performances, les progrès, les difficultés et le travail du candidat réalisés sur l'ensemble du cycle terminal de formation sont rédigées collectivement par les enseignants en charge des enseignements contribuant à l'atteinte des capacités.

### Pages 4 et 5

6. Appréciation concernant l'année éventuelle de redoublement.

Les appréciations et les notes obtenues seront renseignées dans le livret pour les épreuves que le candidat présente une deuxième fois, lors de sa nouvelle inscription à l'examen.

### Page 6

7. Avis de l'équipe pédagogique.

L'avis est donné à l'issue de la formation et concerne l'attribution du diplôme. L'équipe pédagogique doit obligatoirement exprimer un avis motivé. Quatre avis sont possibles :

- **Très favorable** : les objectifs de la formation sont atteints au-delà des exigences prévues.
- **Favorable** : les objectifs de la formation sont atteints, conformément aux exigences prévues.
- **Assez favorable** : les objectifs de la formation semblent atteints malgré certains résultats insuffisants.
- **Doit faire ses preuves** : les objectifs de la formation ne sont pas actuellement atteints.

L'avis de l'équipe pédagogique est porté sous la responsabilité du chef d'établissement et doit faire l'objet d'une délibération spéciale du conseil de classe. Il traduit l'opinion de la majorité de l'équipe sans que puisse s'exercer un quelconque veto. Il peut être accompagné de toute observation jugée utile.

## II – PRISE EN COMPTE DU LIVRET PAR LE JURY

Le livret aide le jury à statuer lors de la délibération finale. L'examen du livret est obligatoire, en particulier lorsqu'un candidat a obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10/20 ou une moyenne suffisante pour l'obtention d'une mention.

Le jury peut décider, au vu des résultats obtenus aux épreuves et au vu des appréciations portées dans le livret, soit d'attribuer des points supplémentaires et déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner. Cette délibération est conduite par le président du jury.

L'étude du livret d'un candidat ne peut entraîner une diminution des notes obtenues.

# LIVRET SCOLAIRE OU DE FORMATION

## 1. SITUATION DU CANDIDAT À L'ENTRÉE EN CYCLE TERMINAL DE FORMATION

- Issu d'une classe de seconde professionnelle
- Titulaire du CAPA correspondant à la spécialité du baccalauréat professionnel préparé
- Titulaire d'un autre diplôme de niveau V (B.E.P. - B.E.P.A. - C.A.P. - C.A.P.A.)
- Autres

## 2. MODALITÉS DE PRÉPARATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- Voie scolaire
- Voie de la formation professionnelle continue
- Voie de l'apprentissage
- Enseignement à distance
- Autres

## 3. MODALITÉS DE PASSAGE DES ÉPREUVES

- Contrôle en cours de formation
- Épreuves terminales

## 4. REDOUBLEMENT ÉVENTUEL

- Redoublement dans le même établissement
- Redoublement dans un autre établissement

*Cachet de l'établissement d'accueil*

Précisez les modalités de préparation et de passage des épreuves :

---

---

# 5 – CYCLE TERMINAL DE FORMATION

## CAPACITÉS GÉNÉRALES – ÉPREUVES GÉNÉRALES COMMUNES

Capacités	Épreuve	Notes (1)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES (performances, travail fourni, progrès réalisés, difficultés rencontrées, intérêt porté à la formation...)	Nom et signature des professeurs
<b>C1</b> Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	<b>E1</b>			
<b>C2</b> Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	<b>E2</b>		Écrit :  Oral :	
<b>C3</b> Développer sa motricité	<b>E3</b>			
<b>C4</b> Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques	<b>E4</b>			

(1) Pour chacune des capacités, la (ou les) note(s) obtenue(s) au(x) contrôle(s) certificatif(s) en cours de formation sont reportées. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ponctuelles terminales, les notes obtenues aux contrôles formatifs permettant de vérifier l'atteinte de la (des) capacité(s) sont reportées. Toutes les notes sont exprimées en points entiers.

## CAPACITÉS PROFESSIONNELLES – ÉPREUVES PROFESSIONNELLES DE LA SPÉCIALITÉ / OPTION

Capacités « Écrire l'intitulé de chaque capacité »	Épreuve	Notes (2)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES (performances, travail fourni, progrès réalisés, difficultés rencontrées, intérêt porté à la formation...)	Nom et signature des professeurs
C __ _____	<b>E5</b>			
C __ _____				
C __ _____				
C __ _____	<b>E6</b>			
C __ _____				
C __ _____				
C __ _____	<b>E7</b>			
C __ _____				

(2) Pour chacune des capacités, la (ou les) note(s) obtenue(s) au(x) contrôle(s) certificatif(s) en cours de formation sont reportées. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ponctuelles terminales, les notes obtenues aux contrôles formatifs permettant de vérifier l'atteinte de la (des) capacité(s) sont reportées. Toutes les notes sont exprimées en points entiers.

# 6 – APPRÉCIATIONS CONCERNANT L'ANNÉE

## CAPACITÉS GÉNÉRALES – ÉPREUVES GÉNÉRALES COMMUNES

Capacités	Épreuve	Notes (1)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES (performances, travail fourni, progrès réalisés, difficultés rencontrées, intérêt porté à la formation...)	Nom et signature des professeurs
<b>C1</b>  Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	<b>E1</b>			
<b>C2</b>  Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	<b>E2</b>		Écrit :  Oral :	
<b>C3</b>  Développer sa motricité	<b>E3</b>			
<b>C4</b>  Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques	<b>E4</b>			

(1) Pour chacune des capacités, la (ou les) note(s) obtenue(s) au(x) contrôle(s) certificatif(s) en cours de formation sont reportées. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ponctuelles terminales, les notes obtenues aux contrôles formatifs permettant de vérifier l'atteinte de la (des) capacité(s) sont reportées. Toutes les notes sont exprimées en points entiers.

# ÉVENTUELLE DE REDOUBLEMENT

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES – ÉPREUVES PROFESSIONNELLES DE LA SPÉCIALITÉ / OPTION				
Capacités « Écrire l'intitulé de chaque capacité »	Épreuve	Notes (2)	APPRÉCIATIONS SYNTHÉTIQUES (performances, travail fourni, progrès réalisés, difficultés rencontrées, intérêt porté à la formation...)	Nom et signature des professeurs
C __ _____	E5			
C __ _____				
C __ _____				
C __ _____	E6			
C __ _____				
C __ _____				
C __ _____	E7			
C __ _____				

(2) Pour chacune des capacités, la (ou les) note(s) obtenue(s) au(x) contrôle(s) certificatif(s) en cours de formation sont reportées. Pour les candidats hors CCF et pour les épreuves ponctuelles terminales, les notes obtenues aux contrôles formatifs permettant de vérifier l'atteinte de la (des) capacité(s) sont reportées. Toutes les notes sont exprimées en points entiers.

# AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Signature du candidat*

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Signature du chef d'établissement*

Visa du président du jury

Date \_\_\_\_\_  
*Signature*

ENTOURER L'AVIS ET LE MOTIVER

	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Motivation :				

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Nombre d'élèves				
Répartition en %				

# En cas de redoublement AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Signature du candidat*

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
*Signature du chef d'établissement*

Visa du président du jury

Date \_\_\_\_\_  
*Signature*

ENTOURER L'AVIS ET LE MOTIVER

	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Motivation :				

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Nombre d'élèves				
Répartition en %				